



## REGLEMENT DU CONCOURS D’AFFICHES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le vice-rectorat, en collaboration avec la DGEE, propose de susciter une réflexion pédagogique sur la question vive des violences faites aux femmes, en s’appuyant sur un concours d’affiches au sein des collèges et des lycées de Polynésie française. Cette action s’inscrit à la fois dans le cadre de la **journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes** du 25 novembre 2020, et de la **journée internationale des droits des femmes** du 8 mars 2021.

Ces dates clés du lancement et de la proclamation des résultats du concours revêtent donc une forte portée symbolique pour accompagner la réflexion sur ce sujet de société.

### *Article 1 : Objet du concours*

Le concours d’affiches contre les violences faites aux femmes consiste en la conception d’affiches visant à prévenir, dénoncer ou lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes en Polynésie française, en métropole ou dans le monde.

Cette action vise à sensibiliser, informer et responsabiliser les élèves, filles et garçons, ainsi qu’à les impliquer dans la prévention et la lutte contre ce type de violence.

### *Article 2 : Participation au concours*

Le concours est ouvert aux élèves de collège et de lycée (lycées professionnels et lycées généraux et technologiques) de l’académie de Polynésie française. Chaque équipe inscrite est mixte\* (composée de filles et de garçons) de 3 à 5 élèves. Plusieurs équipes d’une même classe peuvent concourir. Le caractère mixte des groupes vise à favoriser la réflexion conjointe filles-garçons à l’occasion d’échanges et interactions respectueuses des idées de chacun et chacune.

### *Article 3 : Calendrier du concours*

Les dates clés du concours sont les suivantes :

- **22 janvier 2021** : date limite d’inscription des équipes
- **12 février 2021** : date limite de transmission des affiches au jury par internet
- **8 mars 2021**, journée internationale des droits des femmes : proclamation des résultats

#### *Article 4 : Inscription au concours*

Pour s'inscrire, une personne référente de l'équipe pédagogique transmet les informations suivantes à compléter dans le tableau Excel joint :

- Nom de l'établissement
- Type d'établissement (collège ou lycée)
- Adresse de l'établissement
- Adresse email de l'établissement
- Nom et prénom de la personne encadrante
- Adresse email de la personne encadrante
- Titre de l'affiche
- Noms et prénoms des élèves de l'équipe

L'inscription est effectuée par mail **au plus tard le 22 janvier 2021**, à l'adresse électronique suivante :

**[secretariat-insp@ac-polynesie.pf](mailto:secretariat-insp@ac-polynesie.pf)**

en précisant en objet « **inscription au concours d'affiches** » ainsi que le **nom de l'établissement**.

La personne encadrant l'équipe d'élèves garantit aux membres du jury que l'affiche est originale et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréats et lauréates autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des équipes participantes ou primées.

#### *Article 5 : Caractéristiques des affiches*

L'affiche doit comporter un slogan, une image et éventuellement un court texte. Sa finalité peut être d'informer, de transmettre une idée, d'interpeller, de questionner, de s'indigner, de dénoncer des pratiques, de responsabiliser, de développer la prise de conscience, de proposer des pistes de remédiation, etc.

Elle doit être claire dans le message transmis et permettre, par une démarche active et la diffusion d'un message, de faire connaître aux jeunes les causes, les mécanismes et les conséquences des violences faites aux femmes.

Le format de l'affiche est libre. Celle-ci est réalisée, au choix des équipes, selon différents procédés : dessin, peinture, collage, logiciel d'application, procédés mixtes, etc.

La langue originale utilisée pour le texte est le français et/ou le tahitien.

## *Article 6 : Processus de conception des affiches*

Le thème des violences faites aux femmes pourra être intégré au sein de séquences pédagogiques, à la faveur ou en prolongement d'un objet d'étude disciplinaire, que ce soit dans le cadre des séances d'EMC, d'histoire géographie, de français, de tahitien, d'arts appliqués, de droit, de DGEMC, de sciences de gestion, de technologie, d'EMI, de philosophie etc., toutes disciplines pouvant contribuer au processus de sensibilisation et de connaissance de ce fléau.

Pour favoriser cette démarche, une sitographie indicative regroupant diverses ressources sur le thème des violences faites aux femmes est mise à votre disposition.

Les affiches doivent être réalisées dans un format permettant une lecture aisée sur ordinateur et une transmission de qualité. Elles seront adressées au jury, soit directement par courrier électronique, en pièce jointe, dans un format de type PDF, soit, si le fichier est volumineux, par service de transfert de fichiers de type WeTransfer par exemple.

Si l'affiche comporte des photographies d'élèves, il conviendra que les encadrants s'assurent que toute participation d'un mineur ou d'une mineure au concours ait obtenu l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur l'élève. Cette autorisation parentale doit être remise par écrit au membre de l'équipe pédagogique référent du projet, au plus tard le jour de l'inscription. Les élèves de plus de 18 ans doivent aussi exprimer par écrit leur consentement à céder leur droit à l'image dans le cadre de ce concours si leur image figure sur l'affiche.

## *Article 7 : Jury*

Le jury est composé de spécialistes :

- Membres de la DGEE
- Membres du vice-rectorat
- Autres personnes qualifiées

Le jury évalue les affiches en fonction d'une grille d'attendus communiquée en amont.

**Bon courage à tous et à toutes !**

## *Annexe : Sitographie indicative*

<http://eduscol.education.fr/cid66268/journee-internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html> : Eduscol –journées commémoratives

<http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/> :  
Site de l'ONU sur les violences faites aux femmes

<http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/content/download/42455/258785/file/2019-10-15%20Dossier%20de%20presse%20-%20D%C3%A9clinasion%20du%20grenelle%20des%20violences%20conjugales.pdf> : Dossier de presse sur la déclinaison du Grenelle des violences conjugales en Polynésie française

[https://actu.fr/polynesie-francaise/papeete\\_98735/lutte-contre-les-violences-l-affaire-de-tous\\_37629700.html#:~:text=Il%20rassemble%20plusieurs%20associations%20\(APAJ,leurs%20pr%C3%A9occupations%20et%20leurs%20propositions%20%C2%BB](https://actu.fr/polynesie-francaise/papeete_98735/lutte-contre-les-violences-l-affaire-de-tous_37629700.html#:~:text=Il%20rassemble%20plusieurs%20associations%20(APAJ,leurs%20pr%C3%A9occupations%20et%20leurs%20propositions%20%C2%BB) : Article sur les violences conjugales ; La dépêche de Tahiti ; 20 novembre 2020

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/interdiction-de-l-alcool-les-violences-conjugales-en-hausse-823054.html> : Article sur les violences conjugales ; Polynésie la 1<sup>ère</sup> ; 15 avril 2020

[https://actu.fr/polynesie-francaise/\\_987/violences-conjugales-fleau-social-combattre\\_28684018.html#:~:text=Avec%20pr%C3%A8s%20de%201%20500,fois%20sup%C3%A9rieur%20au%20taux%20national.](https://actu.fr/polynesie-francaise/_987/violences-conjugales-fleau-social-combattre_28684018.html#:~:text=Avec%20pr%C3%A8s%20de%201%20500,fois%20sup%C3%A9rieur%20au%20taux%20national.) : Article Actu.fr ; 16 octobre 2019

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/violences-faites-aux-femmes-parler-comprendre-agir-653377.html> : Article sur les violences faites aux femmes ; Polynésie la 1<sup>ère</sup> ; 30 septembre 2019

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/journee-femme-187-faits-violences-conjugales-2019-808505.html> : Article sur les violences faites aux femmes ; Polynésie la 1<sup>ère</sup> ; 8 mars 2020

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/violences-faites-aux-femmes-l-association-vahine-orama-tahiti-iti-recense-deux-fois-plus-de-cas-en-2020-894734.html> : Article sur les violences conjugales ; Polynésie la 1<sup>ère</sup> ; 19 novembre 2020

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/>  
Site du HCEfh, pages dédiées aux violences de genre

<http://femmes.gouv.fr/category/lutte-violence/> : Rubrique dédiée sur le site du sous-secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes